

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

L'Assemblée Générale annuelle de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe s'est déroulée le Samedi 26 Avril 2025 à l'Amphithéâtre des MMA du Mans.

Administrateurs Présents :

M. Vincent OZANGE

M. Denys PALAYRET

M. Xavier LELIEVRE

M. Eric BRUNEAU

M. Yves GORTEAU

M. Thomas RENOU

M. Thierry LEVASSEUR

M Richard AHIER

M. Hubert COUPEVENT

M. Antoine MOUCHEL

M. Pierre-Louis CHEVREAU

M. Jean-Claude CRUCHET

M. Jean Louis HARDOUIN

M. Jean-Luc JANVIER

Administrateur Absent, Excusé :

M. Jérôme BOBET

71 listes sont arrivées avant le 6 avril 2025 et représentent 1619 voix. 1 liste a été reçue hors délai qui n'a pas été prise en compte.

L'Assemblée est ouverte dès 9h par le Président Vincent OZANGE, il remercie l'ensemble des présents et salue les invités :

- M. MARTINEAU Eric, Député,
- Nicole LEBOUCHER, représentante du Président de la Chambre d'Agriculture,
- M. SEVERAC Marc, Directeur de la DDT,
- Mme LESTIC Sylvie, Commissaire aux Comptes,
- Mr Jean-Pierre VOGEL, Expert-Comptable,
- M. Philippe JUSTEAU Président FDC 49 & Président FRC Pays de la Loire,
- M. Thibault LARDUINAT, chef du service OFB
- M. Janick GUY, Adjoint du service OFB
- M. Lionel HUBERT, Président Fransylva accompagné de Monsieur Bernard d'HARCOURT
- M. Jean Claude RAVAT, Directeur UNCPG
- Présidents de GIC,
- Présidents d'associations de la Sarthe,
- Nos chères Chasseresses,
- Nos chers chasseurs.

1-RAPPORT MORAL DU PRESIDENT :

M. le Sénateur (Cher Jean Pierre), Mesdames et Messieurs les Députés, M. le Directeur de la DDT, Mrs. Les Présidents (Cher Henri Jacques, Cher Philippe) chers amis chasseurs.

C'est avec une grande émotion que je prends la parole aujourd'hui pour ouvrir cette Assemblée Générale, la première en tant que Président de notre Fédération. Succéder à M. de Caumont la Force est un honneur, mais aussi une responsabilité qui demande investissement et engagement.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à deux nouveaux administrateurs qui renforcent l'équipe. Antoine Mouchel et Hubert Coupevent ont rejoint le Conseil d'Administration en janvier 2025, et nous sommes ravis de les accueillir. Grâce à leur arrivée, l'ensemble du département est désormais représenté, ce qui est essentiel pour garantir la proximité avec vous, chasseurs, sur le terrain.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des administrateurs qui m'épaulent au quotidien pour assurer nos missions et répondre à nos obligations. Un immense merci également à tout le personnel fédéral, qu'il soit technique ou administratif, pour leur investissement sans faille. Sans eux, rien ne serait possible.

La saison cynégétique que nous venons de traverser a été compliquée, notamment en raison de conditions météorologiques difficiles et de cultures restées longtemps sur pied. Ces éléments ont perturbé la chasse, affecté le comportement du gibier et mis en évidence certaines problématiques sanitaires, notamment avec la maladie sur le chevreuil. Le petit gibier quant à lui, déjà fragile en Sarthe, a encore souffert de ces conditions, ce qui renforce notre volonté d'agir pour améliorer la situation.

Sur le plan de la gestion des espèces :

- La mise en place d'un nouveau système de déclaration des plans de chasse a rencontré une participation encourageante, annonçant une deuxième année prometteuse.
- Concernant le sanglier, un plan de gestion renforcé a été instauré, avec une obligation de déclaration des prélèvements, garantissant une meilleure transparence auprès de l'administration et respectant nos obligations. La barre des 8 000 prélèvements a été atteinte. L'ensemble du CA vous remercie pour les actions que vous avez menées mais également dans la rigueur de vos déclarations via la plateforme internet mise à votre disposition.
- Nous avons pris l'engagement de ne pas imposer de "bouton sanglier", et grâce à l'implication des chasseurs dans la régulation et la déclaration, nous avons pu tenir cette promesse.

L'avenir s'annonce intéressant, mais il impliquera des changements dans notre organisation. La dématérialisation devient une nécessité, et nous devons nous y adapter progressivement. La chasse est intimement liée à l'environnement, et il nous appartient de réduire notre impact, notamment en limitant l'usage du papier.

Par ailleurs, le petit gibier sera au cœur des réflexions du Conseil d'Administration dans les années à venir. Nous vous proposerons lors des prochaines AG un plan d'actions concret pour favoriser le retour du faisan, de la perdrix, du lièvre et, pourquoi pas, du lapin. Ne pas essayer serait contraire à nos volontés !

Votre fédération reste active tout au long de l'année et 2025 sera riche en événements cynégétiques :

- Dépôt du manifeste pour la défense de la Chasse (17 mai à 11h00 en Mairie)
- L'exposition des trophées des grands cerfs de Bercé (Week end du 17 et 18 mai à Villaines sous Lucé)
 - La journée dédiée au piégeage et au déterrage (Samedi 28 juin sur le site FDC de Voivres)
 - La fête de la chasse de Saint-Symphorien (Dimanche 6 juillet)
 - Ces manifestations sont essentielles pour renforcer les liens entre chasseurs et promouvoir nos valeurs auprès du grand public. Je ne peux que vous encourager à y participer et pourquoi pas en famille pour continuer de promouvoir nos traditions.

Nous souhaitons que cette Assemblée Générale soit dynamique et constructive. Nous éviterons d'entrer dans des débats individuels ou des cas particuliers, afin que les échanges profitent à l'ensemble des participants. L'objectif est de construire ensemble l'avenir de la chasse en Sarthe, en trouvant des solutions collectives aux défis qui nous attendent.

Sur ces mots, je vous souhaite à toutes et à tous une belle Assemblée Générale et laisse la parole à notre Président de la FNC, M. Willy SCHRAEN.

1-VALIDATION COMPTE-RENDU ASSEMBLÉE 2024 :

Le compte rendu de l'Assemblée Générale 2024 est validé à l'unanimité.

2-SAISON CYNÉGÉTIQUE 2025-2026 :

1. Calendrier des dates d'ouverture & de fermeture 2025- 2026 :

Ouverture du sanglier anticipée avec formalités : Vendredi 1er août 2025

Ouverture du sanglier anticipée sans formalité : Vendredi 15 Août 2025

Ouverture Générale : Dimanche 28 Septembre 2025

Fermetures anticipées :

- Lièvre et Perdrix : Dimanche 14 Décembre 2025
- Faisan commun (GIC et hors GIC) : Jeudi 15 Janvier 2026
- En application de l'article L-424 du Code de l'Environnement, la fermeture du faisan commun et de la perdrix rouge est demandée au Samedi 28 Février 2026 (uniquement sur les chasses à caractère commercial inscrites au Registre du Commerce)
- Faisan vénéré : Samedi 28 Février 2026

Fermeture Générale : Samedi 28 Février 2026

Fermeture du sanglier : Mardi 31 mars 2026

Les dates sont approuvées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Monsieur Xavier LELIEVRE, Trésorier prend la parole et présente les décisions du Conseil d'Administration pour la saison à venir.

2. Adhésions ou affiliations plan de chasse & gestion 2025-2026 :

Affiliation plan de chasse : 65 €
Chevreuil ou Daim : 30 €
Grands animaux CEM : 165 €
Grands animaux CEI : 165 €
Grands animaux CEF/JCB : 140 €
Bracelets enclos chevreuil : 30 €
Bracelets enclos grand cervidé : 50 €
Frais d'envoi des bracelets : 10 €

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

3. Validations du permis de chasser :

- Timbres annuels :

Timbre Fédéral à 65 €
Timbre Fédéral annuel Grand Gibier à 40 €
Timbre Fédéral nouveaux chasseurs « réfaction première validation annuelle (valable sur tout le territoire national) » à 30 €

- Timbres temporaires :

Timbre Fédéral temporaire 9 Jours à 30 €
Timbre Fédéral temporaire 3 Jours à 15 €
Timbre Grand Gibier temporaire 9 Jours à 30 €
Timbre Grand Gibier temporaire 3 Jours à 25 €

- Assurance TERRASSUR:

L'assurance chasse RC TERRASSUR à 25 €

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

4. Contrat de garderie :

Réserve chasse fédérale : 65 € quelle que soit la superficie
Jusqu'à 20 Ha : 80 €
De 21 à 50 Ha : 105 € ou 85 € avec Garde Particulier

De 51 à 100 Ha : 135 € ou 109 € avec Garde Particulier
 De 101 à 200 Ha : 165 € ou 133 € avec Garde Particulier
 Au-delà de 200 Ha : 0,50 € de l'hectare plus un droit fixe de 130 €
 0,40 € de l'hectare plus un droit fixe de 130 € si GP.

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5. Contrat Jachères Faune Sauvage :

Formule 1 : Parcelle de 0,10ha à 2ha, gelée à 100% et implantée à partir de cultures en mélange (millet, sarrasin, sorgho, maïs...) 100€/ha.

Formule 2 : Parcelle de 1ha à 5ha avec au minimum 20% de la parcelle gelée et implantée avec les cultures en mélange de la formule 1 sous formes de bandes ou d'ilots. Le reste du couvert est composé de plantes herbacées : 90€/ha.

Formule 3 : Jachère mellifère : ensemencée d'un mélange d'au moins 5 espèces appartenant à la liste nationale :

Formule 3.1 : Parcelle jusqu'à 2ha gelée à 100% en couvert mellifère : 230 €/ha.

Formule 3.2 : Parcelle jusqu'à 5ha gelée à 20% minimum en couvert mellifère sous forme de bandes ou d'ilots : 115 €/ha.

Formule 3.3 : Implantation en bande (bordures de champs, chemins...) de minimum 5 mètres de large : 230 €/ha.



Broyage possible uniquement à partir du 15 octobre.

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

6. Les subventions accordées aux adhérents sous contrat de services :

- Aménagements de territoires (adhérents sous contrat de service) :

Agrainoir petit gibier : 4,60 €

Point d'eau : 3.00 €

Culture Petit Gibier : 130 € / ha avec un maximum de 1% de la superficie gardée

- ESOD (adhérents sous contrat de service) : identique à l'année dernière

Revalorisation du tarif renard et renardeau à 6 €. Corbeau à l'identique : 1 € par corvidé.

- Réserve Refuge (adhérents sous contrat de service) :

1,50 €/ha avec un minimum de 10% de la superficie gardée

- Lâcher d'oiseaux (adhérents sous contrat de service) :

3.00 €/par oiseau (faisans-perdrix) avec un maximum de 30 oiseaux au 100 ha gardés

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

3-RAPPORT DE GESTION :

Monsieur Xavier LELIEVRE continue la lecture de son rapport de gestion pour l'exercice 2023/2024

« Mesdames, Messieurs, chers adhérents,

Les Membres du Conseil d'Administration de votre association sont heureux de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires (Cf. dispositions de l'art. 11.88 des statuts), notre rapport sur les opérations de l'exercice clos au 30 juin 2024, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions statutaires, les comptes ont été mis à votre disposition préalablement à la tenue de notre assemblée et qu'ils peuvent être librement consultés au siège, sur rendez-vous.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

La situation de l'association à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN ACTIF	30/06/2024	30/06/2023
Immobilisations incorporelles	259	519
Immobilisations corporelles	1 319 033	1 382 147
Immobilisations financières	400	0
ACTIF IMMOBILISE	1 319 692	1 382 666
Stock et en-cours	34 586	27 713
Créances	77 564	53 279
Disponibilités	2 832 563	2 041 303

Charges constatées d'avance	90 743	86 849
ACTIF CIRCULANT	3 035 456	2 297 245
TOTAL ACTIF	4 355 148	3 679 910
BILAN PASSIF		
Fonds associatifs	10 220	10 220
Réserves	973 339	973 339
Report à nouveau	1 762 519	1 523 335
Résultat de l'exercice	302 155	239 185
TOTAL DES FONDS PROPRES	3 048 233	2 746 078
PROVISIONS	334 717	298 156
FONDS DEDIES	27 673	1 809
Dettes	722 857	442 454
Produits constatés d'avance	221 668	191 413
TOTAL DETTES	944 526	633 867
TOTAL PASSIF	4 355 148	3 679 910

Analyse de la situation financière

À la clôture de l'exercice, l'état des dettes à plus d'un an de l'association est de 54 774 € pour des fonds propres de 3 043 233 €.

La trésorerie est positive au 30 juin 2024 pour 2 832 563 €.

Situation et activité de l'association au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par des produits d'exploitation qui se sont élevés à 3 030 216 € contre 2 613 763 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 15.93 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 2 780 220 €, après dotations aux provisions et amortissements pour 187 455 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 1 017 816 € à 1 006 518 €, soit une diminution de 11 298 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 249 996 € contre 217 396 € pour l'exercice précédent.

Après un résultat financier qui se solde par un produit net de 67 134 € contre un produit net de 20 511 € pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts est de 317 129 € contre 237 907 € au 30 juin 2023.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 20 000 €, contre - 15 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice s'élève à une somme de 7 302 €. Cet impôt est dû sur les produits des placements financiers.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat comptable bénéficiaire de 302 155 € contre un résultat comptable bénéficiaire de 239 185 € pour l'exercice précédent.

Compte rendu-d'activité

Une analyse succincte du compte de résultat appelle les observations suivantes :

- Mise en place de la contribution territoriale à compter de la saison cynégétique 2023/2024, pour un montant de 302 279 €
- Subventions de l'Etat pluriannuelle d'un montant de 298 517 € en 2023/2024, contre 152 837 € en 2022/2023. Cette subvention pluriannuelle, d'une durée de 3 ans, a été signée pour engager une réforme structurelle du système d'indemnisation des dégâts de gibier. L'objectif est de réduire les surfaces agricoles détruites par les grands gibiers, notamment le sanglier.
- L'indemnisation des dégâts représente une charge de 828 463 € au 30/06/2024, contre 436 238 € au 30/06/2023. Soit une augmentation de 392 226 €. Pour rappel au 30/06/2022, l'indemnisation des dégâts représentait une charge de 844 110 €.
- Les charges d'entretiens et de réparations des véhicules ont augmenté de 10 795 €, cela étant dû à trois sinistres automobiles remboursés à hauteur de 10 714 € par l'assurance.
- Les séances de préparation au permis de chasser représentent une charge de 10 200 € au 30/06/2024 dont 3076 € de frais d'entretien du matériel utilisé pour la préparation, contre 2 406 € au 30/06/2023. Il y a eu 373 inscriptions au permis de chasser pour la saison 2023/2024 contre 246 inscriptions pour la saison 2022/2023.

- Les honoraires de l'expert-comptable ont diminué de 2 704 € au 30/06/2024. Lors de la clôture au 30/06/2023, le cabinet Altexa est intervenu afin de superviser l'établissement du budget 2023/2024, avec la mise en place de la contribution territoriale et de la subvention pluriannuelle.
- Les honoraires d'avocats ont diminué de 3 960 € au 30/06/2024. Au 30/06/2023, il a été réalisé un audit social, afin de vérifier la conformité des contrats de travail, des fiches de postes et du travail du dimanche des techniciens.
- Au vu des dégâts dus aux sangliers, il a été arrêté (la création de culture) pour les grands gibiers, soit une diminution de charge de 12 480 €.
- Les produits financiers sont de 67 669 € au 30/06/2024, contre 20 626 € au 30/06/2023, soit une augmentation de 47 043 € suite à un nouveau placement financier ont au CIC qui offrant un meilleur taux d'intérêts.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La survenance d'aucun événement majeur n'est à signaler.

Contrôle du Commissaire aux comptes

Le cabinet SODEFI AUDIT, représenté par Madame Sylvie LESTIC, Commissaire aux comptes, a réalisé une mission d'audit des comptes annuels.

Le commissaire aux comptes a procédé aux contrôles et vérifications prévus par la loi. Son opinion sur les comptes annuels est consignée dans son rapport.

Conclusion

Le cabinet Altexa, représenté par Monsieur Jean Pierre VOGEL, Expert-comptable, a réalisé une mission de présentation des comptes annuels. Lors de la réalisation de cette mission, il n'a pas été relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Nous espérons que les résolutions relatives à l'approbation des comptes, au quitus de gestion, à l'affectation du résultat et au budget 2025/2026 qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Je laisse la parole à Monsieur VOGEL et à Madame LESTIC, afin qu'ils vous présentent les comptes annuels au 30/06/2024 »

Xavier LELIEVRE
Trésorier

4-BILAN COMPTABLE 2023-2024 :

Le Président laisse la parole à notre Expert-Comptable, Monsieur Jean-Pierre VOGEL, et remercie le travail effectué par Angélique CAMEMBER, Responsable Administrative et Financière de la FDC. Il revient sur quelques points présentés par Xavier LELIEVRE. S'agissant de la trésorerie, elle reste confortable mais nécessaire pour permettre de faire face aux années imprévisibles notamment pour les dégâts agricoles. Il annonce le cumul des indemnisations dégâts versées sur les 5 dernières années qui s'élève à un déficit 1 131 708 €.

Il propose de présenter les comptes 2022-2023 synthétiquement, avec des remarques sur les variations les plus importantes, sachant qu'on a une comptabilité d'engagement, c'est-à-dire que les charges qui sont engagées à la clôture de l'exercice concernent l'exercice qui vient de se clôturer, même si elles ne sont pas payées, sont enregistrées, et de même pour les recettes.

Bilan au 30/06/2024 :

ACTIF	30/06/2024	30/06/2023	PASSIF	30/06/2024	30/06/2023
Immobilisations Nettes	1 319 692	1 382 666	Fonds Propres	2 746 078	2 506 893
Stock	34 586	27 713	Résultat	+302 155	+239 185
Créances	77 564	53 279	Provision retraite	334 717	298 156
Charges Constatées d'Avances	90 743	86 849	Fonds dédiés Eco Contribution	27 673	1 809
Disponibilités Placements	2 832 563	2 129 403	Emprunts	67 965	16 039
			Dettes Fournisseurs & Sociales	654 893	426 415
			Produits Constatés d'Avance	221 668	191 413
TOTAL	4 355 148	3 679 910	TOTAL	4 355 148€	3 679 910

L'actif, qui regroupe l'ensemble des biens et des créances de la FDC avec les immobilisations nettes s'élève à 1 319 692 € dont notamment le siège social. Les disponibilités s'élèvent à 2 832 563 €, en augmentation de 703 160 €. Les créances s'élèvent à 77 564 € et des charges constatées d'avance pour un montant de 90 743 € semblables à l'année dernière. Soit un total de l'Actif pour 4 355 148 €.

Au Passif, nous retrouvons, les fonds propres de la Fédération pour 2 746 078 €, le résultat excédentaire pour + 302 155 €. La provision retraite constatée pour 334 717 €. Des fonds dédiés pour l'éco-contribution pour 27 673 €, il s'agit des fonds qui ne sont pas utilisés à la fin de l'exercice neutralisés pour être utilisés sur l'exercice suivant. Des dettes financières à hauteur de 67 965 € en augmentation suite à l'emprunt réalisé pour le financement de 4 véhicules contre 16 039 € l'année précédente. Des dettes fournisseurs, sociales et autres comptabilisées pour 654 893 €, il s'agit de charges engagées à la clôture du bilan mais qui ne sont pas payées (notamment indemnités

dégâts), et des produits constatés d'avance pour 221 668 €. Le total du passif est égal au total de l'actif pour 4 355 148 €.

Compte de Résultat au 30/06/2024 :

Le montant des produits s'élève à 3 117 885 € (augmentation de 18.21 % par rapport à N-1), il est justifié par la 1^{ère} année de la contribution territoriale pour 302 279 €. Les fonds dédiés passent de 41 985 € à 85 070 €. Comme chaque année, on constate une augmentation du montant des validations suite aux tarifs en hausse des redevances cynégétiques. Les autres produits ont augmenté de 11 383 €. L'aide de l'Etat s'élève à 298 517 €, c'est une convention que l'État a mis en place avec l'ensemble des Fédérations Départementales sous conditions, pour subvenir aux indemnisations dégâts qui ne cessent d'augmenter, en remplacement du plan de résilience l'année précédente pour 152 837 €. La péréquation, réforme, compensation de permis, est sensiblement équivalente à l'année dernière pour 99 440 euros. Les autres produits concernent la vente des 4 véhicules. Les produits financiers pour 67 669 € suite aux nouveaux placements au CIC.

Le montant des charges s'élève à 2 815 730 €. Cette augmentation par rapport à l'année dernière s'explique principalement par les indemnisations dégâts qui sont passées de 436 238 € à 828 463 €. La baisse des achats de -24 368 € (pièges, panneaux sécurité, etc...) est en lien avec la baisse des ventes de -29 431 €. Les charges externes sont stables pour 484 135 €. Les salaires et charges sociales sont en diminution de -11 298 €.

En synthèse, un résultat au service Général de 192 032 € contre 165 688 € d'excédent l'année précédente. Le service Dégâts présente un excédent de 116 070 € contre 63 630 l'année dernière et le service Ecocontribution qui est déficitaire de 5 947 € contre l'excédent de l'année dernière de 9 866 € suite à la reprise des fonds dédiés Biodiversité. Ce qui nous donne **un total excédentaire pour l'exercice 2023-2024 de 302 155 €** contre 239 185 € l'année dernière.

Monsieur Jean-Pierre VOGEL rappelle le travail de Xavier LELIEVRE, Trésorier, pour le résultat des placements de trésorerie de la Fédération.

COMPTE DE RESULTAT 2023-2024 (chiffres arrondis à l'entier supérieur ou inférieur) :

COMPTES DE PRODUITS	30/06/2024	30/06/2023	Variation N-1
Taxes Plan Chasse Bracelets - matière	660 205	649 436	10 769
Timbres Départementaux Grand Gibier	154 450	156 900	-2 450
Contribution territoriale	302 279	0	302 279
Ventes (pièges, agrainoirs, panneaux sécurité...)	35 218	64 649	-29 431
Contrats de services,	106 720	115 058	-8 338
Fonds Dédiés Biodiversité	85 070	41 985	43 085
Adhésions Territoriales	153 660	152 586	1 074
Quote part reversée par l'Etat	41 796	42 488	-692
Timbres Validations	882 866	875 750	7 116
Autres Produits (Frais dossier, Assurances GU...)	184 610	173 226	11 384
Reprise Provision retraite	0	58 119	-58 119
Plan de Résilience/ aide État triennale	298 517	152 837	145 680
Péréquation réforme Compensation permis	99 440	99 407	33
Produits Financiers	67 669	20 626	47 043
Conventions diverses	25 383	31 322	-5 938
Produits Exceptionnels	20 000	0	20 000
TOTAL PRODUITS.....	3 117 885	2 634 389	483 496
Fonds dédiés Report non utilisé	0	3 102	-3 102
TOTAL PRODUITS	3 117 885	2 637 491	480 394
COMPTES DE CHARGES	30/06/2024	30/06/2023	Variation N-1
Achats (Pièges, Agrainoirs, ...)	37 878	62 246	-24 368
Clôtures électriques	7 584	8 704	-1 120
Indemnisations Dégâts	828 463	436 238	392 226
Charges Externes	484 135	467 962	16 173
Impôts et Taxes	64 660	70 917	-6 257
Impôts sur les sociétés	7 302		7 302
Salaires Charges Sociales	1 006 518	1 017 816	-11 298
Amortissements-Provisions	187 455	154 454	27 462
Autres Charges (Subventions...)	90 185	103 898	-13 713
Charges Financières	535	115	420
Charges Exceptionnelles	0	15	-15
Charges Contribution Financière, Péréquation Réforme et Ecocontribution	73 342	74 132	-790
TOTAL CHARGES.....	2 788 057	2 396 497	-360 965
Fonds dédiés Engagement à réaliser	27 673	1 809	-23 162
TOTAL CHARGES	2 815 730	2 398 307	364 517
RESULTAT GLOBAL	302 155	239 185	

Rapport du Commissaire aux Comptes du Cabinet SODEFI AUDIT :

Madame Sylvie LESTIC remercie le Président et toute l'équipe Administrative pour leur disponibilité pour l'établissement de sa mission de commissaire aux comptes, c'est-à-dire à analyser la procédure interne de la Fédération et à contrôler les comptes annuels au 30 juin 2024. Elle procède ensuite à la lecture de son rapport.

Opinion sur les comptes annuels :

« Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice ».

Justification des appréciations :

« En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe expose dans la note « informations générales complémentaires » que les comptes annuels sont établis suivant le plan comptable des Associations et le plan comptable des Fédérations Départementales de la Chasse. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fédération, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport ».

Vérifications et informations spécifiques :

« Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels ».

Rapport spécial sur les conventions réglementées du Cabinet SODEFI AUDIT :

« En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce. »

Le Bilan et le Compte de Résultat au 30 Juin 2024 sont successivement approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale donne quitus, au Conseil d'Administration sur sa gestion des fonds financiers et comptes de la Fédération et autorise, toutes opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeuble, nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou à la gestion, d'ester en justice et donne au Conseil toutes autorisations nécessaires à ces fins. L'affectation du résultat de 302 155 € en report à nouveau est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5-BUDGET PREVISIONNEL 2024-2025 :

Monsieur Jean-Pierre VOGEL poursuit avec le budget 2025-2026 en précisant que le Conseil d'Administration a établi ce budget en considérant qu'il ne prenait en compte aucune augmentation tarifaire et qu'il proposait une augmentation de la contribution territoriale qui avait été mise en place l'année dernière. Le choix qui est fait c'est de vous présenter le budget prévisionnel 2025-2026 en comparatif avec le budget 2024-2025 en commentant les variations les plus significatives.

Les charges sont estimées à 2 784 075 € contre 2 606 700 € sur le budget précédent. Cette variation est due principalement à l'augmentation des indemnités dégâts estimées sur le budget à venir à hauteur de 750 000 € contre 600 000 € en 2024-2025. Les salaires et charges sociales augmentent de 6.88 % pour tenir compte de l'inflation mais également pour coller au bilan 2023-2024. Les intérêts sur emprunts sont revus à la baisse 1 000 €.

Les produits sont estimés à 2 634 075 € contre 2 732 108 €. La Fédération a préféré ne pas budgétiser la dernière année de l'aide de l'Etat car les conditions ne sont pas remplies pour en bénéficier. La contribution territoriale, sur décision du Conseil d'Administration, augmente, et passe de 46 000 € l'année dernière à 188 000 €. Une baisse des ventes est attendue en lien avec la baisse des achats. Les produits financiers sont estimés à 75 000 €. Il rappelle que les marchés financiers sont comme les dégâts, fluctuants.

Monsieur Jean-Pierre VOGEL rappelle juste le cumul du résultat des deux exercices précédents. En 2022, nous avons dégagé une perte de -473 000 €, en 2023, l'exercice dégage un excédent de 239 000 €, c'est-à-dire qu'il reste une perte cumulée sur les deux dernières années de 234 000 €.

Ce budget présente un résultat déficitaire de -150 000 € qui reste absorbable par le résultat excédentaire 2023-2024 de 302 155 € ainsi que la trésorerie.

BUDGET PREVISIONNEL 2025-2026 :

COMPTES DE PRODUITS	Budget prévisionnel 2025-2026	Budget prévisionnel 2024-2025	Variation N-1
Ventes (Pièges, agrainoirs...)	39 150	72 650	-33 500
Contrats de services	106 000	115 000	-9 000
Contribution Territoriale	188 000	46 000	142 000
Adhésions Territoriales	154 200	150 150	4 050
Aide Convention Pluriannuelle	0.0	238 800	-238 800
Quote part reversée par l'Etat	42 000	42 000	0
Timbres Validations	1 021 265	1 004 353	16 912
Taxes Plan Chasse Bracelets	668 970	661 890	7 080
Autres Produits (Frais dossier, Assurances GU...)	215 190	188 065	27 125
Péréquation Réforme	99 300	99 300	0
Produits Financiers	75 000	71 900	3 100
Convention Diverse Comptage	25 000	25 000	0
Produits Exceptionnels	0	12 000	-12 000
TOTAL PRODUITS.....	2 634 075	2 727 108	-93 033

COMPTES DE CHARGES	Budget prévisionnel 2025-2026	Budget prévisionnel 2024-2025	Variation N-1
Achats (Pièges, Agrainoirs, ...)	50 000	65 500	-15 500
Indemnités Dégâts	750 000	600 000	150 000
Clôtures électriques	10 000	15 000	-5 000
Plan de chasse Grand Gibier	33 050	32 100	950
Charges Externes	458 225	465 400	-7 175
Impôts et Taxes	66 600	66 550	50
Salaires Charges Sociales	1 043 000	975 800	67 200
Amortissements	149 400	160 300	-10 900
Dotation Provision Retraite	35 000	30 000	5 000
Subventions - Autres Charges	187 300	190 550	3 250
Intérêts sur emprunt	1 000	5 000	-4000
Charges Exceptionnelles	500	500	0
TOTAL CHARGES.....	2 784 075	2 606 700	177 375
RESULTAT DEFICITAIRE	-150 000	125 408 €	

Monsieur Jean-Pierre VOGEL remercie les services comptables et administratifs de la Fédération et notamment Angélique CAMEMBERT, l'interlocutrice principale pour le travail réalisé. Le Président remercie à son tour Monsieur Jean-Pierre VOGEL de son aide précieuse depuis de nombreuses années.

Le budget présenté est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

5-LE REGLEMENT INTERIEUR :

La parole est laissée à Monsieur Denys PALAYRET, 1^{er} vice-président, qui rappelle les modifications des statuts en 20/02/2020 suite à la réforme de la chasse et la modification du code de l'environnement qui ont fait évoluer les missions des fédérations départementales. Le règlement intérieur a pour objet de compléter ou de préciser les points des statuts sans les modifier. Il a été rédigé par le Conseil d'Administration via le modèle transmis par la Fédération Nationale des Chasseurs et validé par notre Avocat, Maître Marie.

Il se compose de huit articles et une annexe (carte de la Sarthe précisant les 5 secteurs)

1. Fonctionnement du Conseil d'Administration,
 2. Fonctionnement du Bureau,
 3. Obligations étiqes des Administrateurs,
 4. Indemnités de remboursement et frais,
 5. Assemblée Générale
 6. Droits d'accès aux documents,
 7. Relations avec les associations de chasse et lieutenants de Louveterie,
 8. Souscription du contrat de services,
- Annexes (carte de la Sarthe précisant les 5 secteurs)

Le règlement intérieur présenté (disponible dans le dossier chasseur) est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

6-J'AIME LA NATURE PROPRE EDITION 2024 :

La parole est donnée à Monsieur Pierre-Louis CHEVREAU, Administrateur de la Fédération départementale des chasseurs.

Organisée auparavant par les Associations de chasse spécialisées, elle s'appelait « J'aime les rivières propres, J'aime la Loire propre ». Reprise en 2021 par La Fédération Nationale des Chasseurs, cette année, elle s'est déroulée le Week end du 14-15-16 mars 2025. Les chasseurs de la Sarthe se sont réunis pour la deuxième année consécutives. Cette année, 458 personnes sur 23 sites de ramassage (24 communes) et ont collecté 53m3 de déchets. Il remercie tous les participants et toutes les communes qui ont pris en charge la gestion des déchets et annonce que cette opération sera renouvelée l'année prochaine.

7-NOUVEAUX ADMINISTRATEURS :

Hubert COUPEVENT et Antoine MOUCHEL ont été cooptés en décembre 2024 par le Conseil d'Administration.

Chacun d'eux ont été applaudis après leur présentation personnelle.

Le Président rappelle à l'Assemblée que les Administrateurs restent disponibles et à l'écoute des chasseurs.

8-ASSURANCE TERRASSUR :

Hubert COUPEVENT annonce à l'Assemblée que les MMA se désengagent des assurances chasse.

La Fédération s'est engagée avec la société de courtage TERRASSUR qui travaille essentiellement avec Groupama sur une cinquantaine de Fédérations au niveau national. Pour le guichet unique, la Responsabilité Civile TERRASSUR sera proposée à 25 € avec les mêmes garanties que MMA.

Au nom du Conseil d'Administration, Hubert COUPEVENT rappelle l'importance d'avoir une responsabilité civile organisateur de chasse. TERRASSUR propose l'assurance Groupement de chasse, le bulletin d'adhésion est disponible à la Fédération.

9-PERMISS DE CHASSER :

Bruno Guillard prend parole et rappelle que les Fédérations ont pris en charge les validations des inscriptions du dossier sur le site de l'OFB, de la formation jusqu'à la convocation à l'examen du permis de chasser.

6 techniciens font partis du groupe de formateurs. Bruno GUILLARD présente les résultats des dernières années.

Le Président remercie Bruno et tous les formateurs du travail accomplis sur cette formation. Il marque un point d'honneur également aux veneurs pour communiquer au sein des équipages qui aime la chasse, les chiens, les traditions à passer leurs permis de chasser.

Le Président explique que la Fédération mettra sur le site internet de la Fédération des vidéos du parcours de l'examen du permis de chasser afin que les candidats puissent travailler avant l'examen sur les points importants du parcours. Il remercie l'aidé de Marc ROUGET pour la concrétisation de ces vidéos. 3 vidéos sont présentées pendant l'Assemblée Générale.

9-Union Nationale des Chasseurs de Petit Gibier :

Le Président invite Monsieur Jean-Claude RAVAT, Directeur de l'UNCPG.

“Je voulais, tout d’abord, excuser notre Président Thierry PAULHAC qui aurait tant aimé répondre à votre invitation et vous présenter l’UNCPG mais un grave problème de santé l’empêche de le faire.

En mai 2024 il existait 20 Associations départementales de Chasseurs de Petit Gibier (ADCPG) dont certaines depuis longtemps puisque la création des plus anciennes dates de 1973. Celle de la Sarthe date du 28 AVRIL 1999 donc de 26 ans. Paradoxalement, alors que 2/3 des chasseurs pratiquent la chasse au petit gibier, ces ADCPG n’avaient pas de représentation nationale comme l’ont toutes les autres associations cynégétiques (Bécassiers, Chiens courants, Chiens rouges, Chasseurs de gros gibier etc...).

En 2024, l’ensemble des Présidents des ADCPG estimèrent qu’il était urgent d’avoir une représentation nationale. Force est de constater que la création, le 2 mai 2024, de cette Union Nationale répondait à un besoin puisque les ADCPG existantes ont immédiatement pratiquement toutes adhéré et que depuis cette création 4 nouvelles associations ont vu le jour (Puy de Dôme, Loiret, Drôme et le Rhône) et d’autres sont en voie de création.

L’Union Nationale des Chasseurs de Petit Gibier est une Fédération. Son conseil d’administration est composé de 12 Présidents d’ADCPG dont celui de la Sarthe auxquels sont adjoints des experts reconnus sur les espèces de petit gibier comme Jean-Claude RICCI pour la perdrix rouge, Pascal HARLAUT pour le lapin, Jacques HICTER, pour la perdrix grise, Pierre MAILHOT pour le faisan ou Jacques LUQUET pour le pigeon ramier.

Notre association ne se veut en aucune manière en concurrence avec les autres associations nationales cynégétiques de petit gibier plus spécialisées dans les espèces migratoires comme les bécassiers, les chasseurs de bécassines ou les chasseurs de gibier d’eau, associations d’ailleurs souvent très anciennes et parfois très structurées et très puissantes. Nous les avons rencontrés pour la plupart et travaillons en bonne intelligence.

Toutefois nous avons ouvert la possibilité à des associations à vocation plus « territoriales » ou « spécialisées, au sens espèce du terme » qui n’avaient pas de représentation nationale de nous rejoindre. C’est ce qu’a fait l’association nationale des chasseurs de caille.

Nous sommes en contact avec les associations des chasseurs de grives et avec les associations du sud-ouest des chasseurs de palombes.

Bien évidemment nous sommes en excellente relation avec l’association nationale des chasseurs de grand gibier, qui a plus de 50 ans d’existence, et qui constitue pour nous un modèle.

Enfin, et vous le savez tous, il ne saurait y avoir de petit gibier sans piégeage d’où nos contacts étroits avec l’Union nationale des piégeurs.

Nous avons choisi le terme UNION parce que nous sommes convaincus que tous les chasseurs doivent être unis face à nos opposants et nous devons tous chasser ensemble quelles que soient nos méthodes de chasse.

Enfin, nous ne nous considérons pas comme une force d'opposition ou de contestation de nos fédérations nationales, régionales ou départementales puisque notre mission principale est de mutualiser toute la richesse des expériences et des connaissances sur le Petit Gibier accumulées au fil des ans dans les territoires et d'échanger sur les pratiques pour sauvegarder le petit gibier.

Nous souhaitons être au plus du terrain, nous souhaitons rompre l'isolement de tous ceux qui par passion se démènent tous les jours et tout au long de l'année pour sauver le petit gibier sédentaire. Il y a des échecs mais il y a aussi beaucoup de réussites. Nous ne voulons plus entendre la phrase « *le petit gibier c'est mort* » ni « *la perdrix grise est un oiseau en voie d'extinction* ».

C'est vrai que c'était un pari un peu fou que de se lancer dans cette aventure dans un milieu où le défaitisme et la sinistrose était de rigueur.

Nous ne voulons pas renouveler l'erreur commise par l'association nationale de conservation de la petite faune qui ne s'était occupée que de la perdrix grise sur les grands territoires du Nord de la France.

Nous voulons aussi être au plus près des ACCA et des associations de chasse communales et pas seulement des chasseurs qui ont la maîtrise de leur foncier.

Nous affirmons très fort que nous ne sommes pas des donneurs de leçon et que nous respectons toutes les formes de chasse. Nous avons la chance en France d'avoir une grande diversité de territoires c'est une richesse.

Nous ne souhaitons qu'une chose, c'est de mettre en valeur la passion de la chasse, la connaissance de la nature et le travail pour la biodiversité pour lesquels se battent tous les jours, le chasseur de perdrix de l'Aisne, le bécassiers de l'Allier, le paloumaire du Pays Basque, le chasseur de lapin de la Vienne, le chasseur de bécassines de Haute-Loire et le chasseur de marmotte des Hautes-Alpes, etc...

A propos de la marmotte, une anecdote qui montre que l'écoute du terrain est essentielle : j'avais lu qu'il y avait une menace de fermeture de la chasse à la marmotte. J'ai appelé le Président de l'ADCPG des Hautes-Alpes qui m'a dit : « Ce ne sont pas les chasseurs qui menacent l'existence de la marmotte. Il n'y en a plus que quelques-uns et dont les tableaux sont insignifiants. En revanche il y a deux prédateurs qui eux s'en occupent : le loup mais ce n'est pas lui le plus destructeur, ce sont les patous que les bergers laissent 24h/24h autour de leurs troupeaux pour se protéger du loup et qui d'ailleurs font également de gros prélèvements sur le lièvre variable. »

Cette anecdote montre que la vérité vient du terrain. C'est dans cet esprit que nous soutenons les chasses traditionnelles qui font partie de notre patrimoine.

Enfin, il y a un monde avec qui nous avons l'obligation de coopérer, c'est celui des agriculteurs. Si les agriculteurs ont besoin des chasseurs de gros gibier pour minimiser les dégâts dans les cultures, en revanche, nous les chasseurs de petit gibier, avons besoin des agriculteurs. Favoriser les conditions d'existence et de reproduction du petit gibier par la gestion de leurs habitats dans le respect des grands équilibres écologiques est une action incontournable et nous allons y travailler.

Autrefois il y avait 80% d'agriculteurs qui chassaient, ils ne sont plus que 20%. Nous comprenons que leur préoccupation principale soit la rentabilité de leur exploitation mais nous allons leur démontrer et les convaincre avec des cas concrets, y compris en les aidant s'il le faut, que la rentabilité n'exclut pas de préserver les biotopes pour la petite faune.

Un exemple : la présence de cailles sur nos territoires demande simplement que les chaumes fassent 20 cm de haut et qu'ils ne soient pas déchaumés avant le 15 septembre. Est-ce vraiment impossible ? Est-ce compatible avec la nouvelle PAC ? Combien cela coûterait à l'agriculteur ? Nous allons regarder cela avec eux.

Alors après toutes ces bonnes déclarations d'intention, où en sommes-nous 11 mois après la création de l'UNCPG ?

- Cette première année a été consacrée à toutes les tâches administratives, juridiques et financières nécessaires lors d'une création d'associations
- Nous avons mené une grande campagne de communication pour nous faire connaître et surtout pour agrandir notre réseau. Nous avons eu un accueil très favorable de la presse cynégétique qui nous a consacré de nombreux articles : Nos chasses, le chasseur français, la revue nationale de la chasse, connaissance de la chasse, planète chasse, bécasse passion, jours de chasse etc...
- Après élaboration d'un cahier des charges, un prestataire est en train de créer un site internet qui facilitera les échanges entre les passionnés de Petit gibier et de la faune sauvage. Il aura pour but de regrouper toutes les connaissances fiables et scientifiquement reconnues sur le petit gibier (espèces, habitats, préservation, gestion, repeuplement, etc...) et de les diffuser
- Nous avons obtenu la qualification d'intérêt général ce qui nous permet de recevoir des dons déductibles des impôts
- Nous avons obtenu l'accord du Président du Conseil Général du Loiret pour établir notre siège social au musée de la chasse de Gien où nous tiendrons régulièrement notre assemblée générale annuelle. Nous tenions beaucoup à ce lieu car nous voulions donner un ancrage provincial à notre association.

J'ai oublié de vous dire que dans les statuts de l'UNCPG il est précisé que le Président ne peut être qu'un Président d'association départementale

Mais l'objectif qui nous tient le plus à cœur est de transmettre aux générations de plus en plus urbaines ce que nos anciens nous ont transmis par le bouche à oreille sur la nature et la biodiversité.

C'est la raison pour laquelle nous travaillons avec l'aide de l'OFB à la création et à la mise en place le plus rapidement possible d'un **Brevet Petit Gibier** (Brevet Petit Gibier et pas Brevet Chasse au Petit Gibier) à destination de tous ceux qui veulent connaître le Petit gibier, notamment en leur faisant visiter des territoires où ils pourront découvrir la richesse de notre faune sauvage française. Nous comptons ainsi attirer une population de jeunes, d'urbains, de femmes à la découverte de la

biodiversité. La commission en charge de ce dossier a bien avancé et nous devrions, en principe tester ce brevet en 2026 dans trois départements (l'Eure, les Ardennes etla Sarthe). A noter la proche collaboration que nous avons avec l'Association Nationale des chasseurs de Grand Gibier qui a une longue expérience avec son Brevet.

Enfin, et ce fut pour nous, un grand motif de satisfaction, nous sommes reconnus au niveau national par les autorités publiques comme des interlocuteurs crédibles puisque nous avons été auditionnés en février dans le cadre d'une mission de l'assemblée nationale sur le partage de la nature conjointement avec l'association nationale des chasseurs de grand gibier.

J'en profite pour vous dire que nous avons répété que l'UNCPG souhaite parler de **cohabitation** et **non de partage**. Que l'UNCPG ne veut pas entendre parler de **partage temporel** et que la Nature n'appartient pas à tout le monde. La propriété privée demeure un élément fondamental de nos valeurs républicaines. Il n'y a pas de compromis avec ce principe.

La gestion des milieux et la préservation de la faune est notre objectif prioritaire. Par nature **les chasseurs de Petit gibier sont les meilleurs connaisseurs de la biodiversité.**

En effet, le Petit Gibier, ce sont 75 espèces chassables, selon l'arrêté du 26 juin 1987 auxquelles s'ajoutent les innombrables espèces protégées.

Certaines de ces espèces se portent bien, voire sont en progression, mais malheureusement un grand nombre de ces espèces sont en situation fragile et certaines sont même menacées.

Les chasseurs responsables sont donc particulièrement concernés par le maintien et le développement de ces espèces, s'ils souhaitent continuer à pratiquer leur passion. En ce sens, ils sont **les meilleurs défenseurs et soutiens de la biodiversité de populations dont certaines sont fragiles**. A l'inverse les chasseurs de petit gibier n'ont que très rarement une fonction de régulateurs d'espèces en fort développement ou susceptibles de causer des dégâts (à l'exception des lapins dans certaines situations très spécifiques).

C'est tout le paradoxe apparent des chasseurs de Petit Gibier. Ils prélèvent des animaux dont ils souhaitent que les populations se développent. Et il faut qu'elles se développent pour pouvoir en prélever l'excédent.

Comment les chasseurs peuvent-ils intervenir sur les populations de petit gibier ? En assurant les 3 fonctions essentielles à leur développement : le respect ou la restauration de leurs habitats, la présence de nourriture et la limitation des prédateurs. C'est l'objet de tous les travaux « de terrain » des chasseurs. Si vous croisez les 75 espèces chassables avec une dizaine de modes de chasse pratiqués, vous percevez bien la complexité de la mise en œuvre des mesures nécessaires pour le développement du petit gibier. Mais au bout du compte, toutes ces complexités se résument dans les 3 objectifs précités : assurer la restauration des habitats, assurer l'alimentation (graines mais aussi insectes), réguler la prédation. »

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Charlie GAUTIER, chasseur et agriculteur en Sarthe d'adresse au Sénateur VOGEL, député MARTINEAU et Monsieur SEVERAC (DDT) évoque la protection du petit gibier en déplorant d'arrêter de couper les haies à hauteur de 1.50m. Il souhaite que son message soit remonté aux Communautés de Communes et aux mairies afin que les haies financées par le département ou la FDC doivent être uniquement coupées en largeur sur la voie publique et non chez les propriétaires. Philippe JUSTEAU, Président de La Fédération Régionale des Pays de la Loire et Départementale du Maine et Loire explique que les plantations de haies sont nécessaires pour la biodiversité et donne l'exemple de la tourterelle des bois. Il confirme à l'Assemblée qu'il travaille sur le sujet et qu'effectivement les problèmes d'élagages sont compliqués à gérer. Monsieur Le Sénateur VOGEL demande à Monsieur GAUTIER de s'adresser au Maire de sa commune et à l'Association des Maires ruraux. Monsieur SEVERAC explique qu'il y a plusieurs réglementations applicables sur les haies (urbanisme, environnementales et PAC), explique aussi que le Département de la Sarthe a été précurseur depuis 2023, la DDT l'OFB et préfecture ont mis en place un guichet pour conseiller les usagers du territoire, agriculteurs et les communes sur ce qui est possible ou pas de faire dans le cadre de l'entretien des haies.

10-LE PIEGEAGE :

Le Président annonce que le petit gibier sera notre fil conducteur des 2 prochaines assemblées générales. Il rappelle que pour avoir du petit gibier, ou lâcher du gibier, il faut piéger et réguler (vidéo). Il rappelle que devenir piégeur est possible en faisant la formation auprès de la FDC.

11-VOEUX GIC-VOEUX CHASSEURS :

GIC DE BERCÉ :

Le Conseil d'Administration ne veut pas arrêter la pose de la bague allaire sur faisan de lâcher. Remise en place du bracelet chevrillard et l'arrêt du tir a plomb sur espèce chevreuil sont deux sujets à l'étude de la commission grand gibier. Le Conseil d'Administration ne veut pas réimprimer le livret des attributions sur le département de la Sarthe puisque la Fédération souhaite diminuer le papier au maximum mais que nous sommes soumis au Registre des Actes Officiels, les attributions seront en lignes prochainement ainsi que les chasses accompagnées.

CLUB NATIONAL DES BECASSIERS :

Le Président partage sa demande sur la non distribution du carnet s'il n'a pas été restitué l'année N-1 mais il annonce que l'outil ChassAdapt est la solution pour l'avenir comme évoqué par le Président Willy SCHRAEN dans sa vidéo.

GIC DU BILURIEN :

Prolongation du renard en mars sans condition n'est pas possible puisqu'il s'agit du code de l'environnement.

Piégeage de la pie toute l'année pour les GIC, ce sujet sera évoqué en conseil d'Administration dans les mois à venir pour l'ensemble du département et non pas que le GIC.

Monsieur SEVERAC prend parole pour répondre au souhait de la régulation du blaireau en date du 8 juin et le maintien des interventions toute l'année. C'est une espèce chassable mais aussi une espèce protégée par la Convention de Berne. Le Blaireau est chassable de 15 septembre au 15 janvier, par contre, la période complémentaire, le Préfet doit argumenter sa décision (les dégâts provoqués par cette espèce et un suivi de l'évolution de la population) et il propose la période du 1/07/25 au 14/09/25.

Monsieur Regis PASQUIER prend parole suite à sa demande sur la feuille de vote en septembre. Il confirme au DDT que le blaireau est une catastrophe sur la biodiversité mais il souhaite que cette période complémentaire soit 15 jours plus tôt.

Monsieur Mickaël GUEDE Président du GIC de Bercé évoque que la bague allaire a été enlevée sur le poulet de Loué pour le bien être animal. Il demande au Conseil d'Administration de prendre les devants avant d'être attaqué par une association sur celle posée sur les Faisans.

12-LES HONNEURS HENRI JACQUES DE CAUMONT LA FORCE :

Les honneurs sont sonnés par l'Association Les Echos du Bois Soucy à Monsieur Henri-Jacques de CAUMONT LA FORCE, Président de la Fédération de 1998 à 2024.

Après un tonnerre d'applaudissement, il offre à l'Assemblée un joli discours de remerciements pour toutes ces années. Un trophée en bois lui est offert au nom de la Fédération et des chasseurs de la Sarthe.

Monsieur VOGEL prend parole et le remercie pour ses 26 ans de travail et confiance comme expert-comptable de la Fédération et lui remet la médaille d'Honneur du Sénat gravée à son nom.

13-FETE DE SAINT SYMPHORIEN :

Madame Manuela LETARD, photographe animalière et membre de l'association Ruillé-Saint Symphorien crée le 12/11/1993. Elle évoque l'histoire de L'association et évoque le déroulement des 30 ans de la fête de la chasse de Saint Symphorien le 6 juillet prochain.

14-CLOTURE ASSEMBLEE :

Le Président remercie de nouveau l'ensemble des personnes présentes. Il remercie nos partenaires, le monde agricole, Nicole LEBOUCHER et le monde forestier, Lionel HUBERT. Nous avons besoins d'eux et ils ont besoins de nous, nous devons garder de bonnes relations.

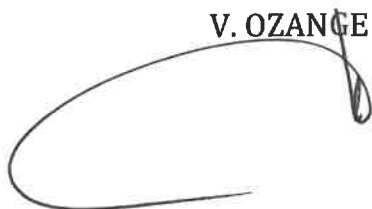
Il évoque également le plaisir de travailler avec Marc SEVERAC Directeur de la Direction Départementale des Territoires (DDT) évoque les bonnes relations avec l'OFB et demande à ce qu'elles continuent dans ce sens.

Marc SEVERAC prend parole pour clôturer l'Assemblée. Il a plaisir à être présent à cette Assemblée pour cette deuxième année. Il excuse le Préfet de ne pas être présent à cette Assemblée mais informe qu'il suit de près les sujets relatifs à la chasse. Il fait un point sur les dégâts agricoles et attire l'attention sur l'intérêt de remonter les prélèvements de sangliers en expliquant que cela valorise le monde de la chasse. Il salue les chasseurs suite aux 8000 sangliers prélevés. La chasse au sanglier reste ouverte toute l'année et explique que la procédure a été simplifiée pour l'ouverture anticipée. Les louvetiers ont été renouvelés pour 2029. Il évoque le travail de la DDT sur les cervidés concernant les dégâts sylvicoles. Il remercie l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h30 sous un tonnerre d'applaudissements.

Le Président,

V. OZANGE



2ème Vice-Président

Y. GORTEAU



Le Vice-Président,

D. PALAYRET



Le Secrétaire,

R. AHIER



